

# VILLE DE MARQUISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept le trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Bernard EVRARD, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 23 juin 2017 et affichée à la porte de la Mairie et du château Mollack.

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX , Catherine TELLIEZ, Sylvie DEROUETTE, Fabien DUTRIAUX, Daniel VINCENT, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Serge ALEXANDRE, Stéphane SAMBON, Nathalie MOREAU, Cyrille DUMOULIN, Nadège DEFACHELLES, Tony WASSELIN, Sylvie D'HAILLECOURT, Marie-Paule CARBONNIER, Jean-Luc WACQUET, Christine WASSELIN, Brigitte BOURGUIGNON, Jean-Marc BEN, Laurence PRACHE

Excusés ayant délégué leur mandat : Eric DEVIN à Daniel ANDRIEU, Stéphanie RINGOT à Serge ALEXANDRE, Sylvie CHOQUEL à Jean LACROIX, Pierre DELLIAUX à Cyrille DUMOULIN, Corinne CLAVIEZ à Sylvie DEROUETTE, Sophie ROUGEMONT à Marie-Claude DUTERTE, Sophie MONTIGNY à Nathalie MOREAU, Jean-René BRACQ à Laurence PRACHE.

Secrétaire de séance : Catherine TELLIEZ

## Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2017 est adopté à l'unanimité

### 1. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil Municipal est réuni ce 30 juin 2017 par décret n° 2017-1091 du 6 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux listes ont été déposées

Liste « MARQUISE UN NOUVEL ELAN »

Composée de :

1. Bernard EVRARD
2. Sylvie DEROUETTE
3. Jean LACROIX
4. Stéphanie RINGOT
5. Fabien DUTRIAUX
6. Sylvie CHOQUEL
7. Daniel VINCENT
8. Nathalie MOREAU
9. Pierre DELLIAUX
10. Sophie ROUGEMONT
11. Tony WASSELIN
12. Nadège DEFACHELLES
13. Cyrille DUMOULIN
14. Sophie MONTIGNY
15. Daniel ANDRIEU
16. Catherine TELLIEZ
17. Stéphane SAMBON
18. Corinne CLAVIEZ
19. Eric DEVIN
20. Sylvie D'HAILLECOURT

Liste « ENSEMBLE AGIR POUR TOUS »

Composée de

- 1) Laurence PRACHE
- 2) Jean-Marc BEN
- 3) Marie-Paule CARBONNIER
- 4) Jean-René BRACQ
- 5) Christine WASSELIN
- 6) Jean-Luc WACQUET

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Le bureau électoral, présidé par M. Bernard EVRARD, Maire, est constitué par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin :

M. Daniel ANDRIEU

Mme. Marie-Paule CARBONNIER

et des deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin  
Mme Sylvie D'HAILLECOURT  
Mme. Laurence PRACHE

Monsieur le Maire invite les élus à l'appel de leur nom à se diriger vers l'urne pour y déposer leur bulletin, ainsi que celui des membres absents pour qui ils ont reçu un pouvoir.

Les membres du bureau ont procédé au dépouillement donnant les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	28

Monsieur le Maire proclame les résultats :

La liste « Marquise un nouvel élan » recueille 21 suffrages  
La liste « Ensemble agir pour tous » recueille 7 suffrages

La liste « Marquise un nouvel élan » obtient 12 délégués et 4 suppléants  
La liste « ensemble agir pour tous » obtient 3 délégués et 1 suppléant

La liste des délégués et suppléants s'établit comme suit :

#### délégués

1. Bernard EVRARD
2. Sylvie DEROUETTE
3. Jean LACROIX
4. Stéphanie RINGOT
5. Fabien DUTRIAUX
6. Sylvie CHOQUEL
7. Daniel VINCENT
8. Nathalie MOREAU
9. Pierre DELLIAUX
10. Sophie ROUGEMONT
11. Tony WASSELIN
12. Nadège DEFACHELLES
13. Laurence PRACHE
14. Jean-Marc BEN
15. Marie-Paule CARBONNIER

#### Suppléants :

1. Cyrille DUMOULIN
2. Sophie MONTIGNY
3. Daniel ANDRIEU
4. Catherine TELLIEZ
5. Jean-René BRACQ

le Procès-Verbal est dressé à 19 h 30 par Madame Catherine TELLIEZ, secrétaire, il est signé par le Président, les membres du bureau et la secrétaire

## 2. PRECISION SUR LA DELIBERATION N°01/2017 RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Par courrier reçu le 25 avril 2017, Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer demande de préciser sur la délibération N° 01-2017 en date du 17 Mars 2017 les suffrages exprimés, afin de sécuriser juridiquement la procédure budgétaire.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, afin de compléter cette délibération.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents le 17 mars 2017 prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## 3. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Suite à la décision du Conseil Municipal lors de sa séance du 21 avril 2017 de supprimer le budget annexe du service des Eaux, l'Assemblée doit se prononcer sur le compte de gestion de la Trésorière, établi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 avril 2017.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-31.

Vu la délibération en date du 21 avril 2017 relative à la suppression du budget annexe du service des Eaux,

Considérant l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 du 1<sup>er</sup> janvier au 21 avril, réalisée par Madame la Trésorière de Marquise,

Considérant que le compte de gestion établi par elle est conforme au compte administratif de la Commune pour le Service des Eaux

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du compte de gestion,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière au titre de l'exercice 2017 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 avril 2017 pour le service des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion de la Comptable du Trésor pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 avril 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 4. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX 2017

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean LACROIX, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget annexe du service des eaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 avril 2017 qui s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice :	10 324,38 €
Dépenses de l'exercice :	47 609,54 €
Résultat de l'exercice : (déficit)	- 37 285,16 €
Report de l'exercice 2015 (excédent)	409 577,77 €
Résultat total de fonctionnement (excédent)	372 292,61 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	47 609.54 €
Dépenses de l'exercice :	0 €
Résultat de l'exercice : (excédent)	47 609.54 €
Report de l'exercice 2015 : (excédent)	221 673.77 €
Résultat total investissement (excédent)	269 283.31 €

Le résultat budgétaire de l'exercice 2017 laisse apparaître un solde d'exécution de 641 575.92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (28 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif du budget annexe du service des Eaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 avril 2017.  
Soit un budget global de 9 105015.65 €

### 5. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Suite à la clôture du budget du service des Eaux, il y a lieu d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, **à la majorité des voix (22 voix pour, majorité municipale, 7 abstentions, groupe « ensemble agir pour tous)** décide de modifier les crédits prévus au budget de la commune en section d'investissement comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
IMPUTATION	MONTANT	libellé	IMPUTATION	MONTANT	libellé
002.01	+ 372 292.61	Excédent SDE	60636.020	+ 1 000	Vêtements de travail
			611.020	+ 4 000	Contrat de prestation
			6226.020	+ 25 000	Honoraires
			6068.020	+ 40 000	Fournitures
			023.01	+ 302 292.61	Virement à la section D'investissement
<b>TOTAL RF :</b>	<b>372 292.61 €</b>		<b>TOTAL DF :</b>	<b>372 292.61 €</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		

IMPUTATION	MONTANT	libellé	IMPUTATION	MONTANT	libellé
001.01	+ 269 283.31	Excédent SDE	2315.822.946	000	+ 380 OP Rue Fontaine
021.01	+ 302 292.61	Virement de la section De fonctionnement	2315.822.944	+ 50 000	OP rue de l'église
			2315.822.945	+ 80 000	OP Marché à BDC
			<u>OP ONA</u>		
			2152.822.940	+ 8 000	Signalisation
			2051.020.940	+ 4 000	Logiciel
			2135.020.940	+ 5 000	Menuiseries
			2135.30.940	+ 4 000	Menuiseries
			2135.212.940	+ 4 000	Menuiseries
			2183.212.940	+ 3 000	TBI
			2188.020.940	+ 33 575.92	Divers
<b>TOTAL RI :</b>			<b>TOTAL DI :</b>		
<b>571 575.92 €</b>			<b>571 575.92 €</b>		

#### 6. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'INTERVENTION REGIONAL EN FAVEUR DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le cadre d'intervention régional en faveur de la politique de la ville s'inscrit dans la mobilisation de crédits spécifiques et la définition d'enveloppes pluriannuelles par EPCI. Pour Marquise les enveloppes mobilisables sont de 13 853 € en fonctionnement et 23 958 € en investissement.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place notamment « le soutien régional à l'emploi et aux actions innovantes » dans lequel la commune souhaite s'inscrire par une action permettant d'accompagner les publics dans leurs trajectoires professionnelles permettant le retour à l'emploi.

Ainsi la commune a travaillé avec les CEMEA, organisme d'Education Populaire, pour mettre en place une formation BPJEPS sur la commune de Marquise.

Cette initiative permettra la formation de 25 jeunes du territoire, dont 6 jeunes de Marquise.

Cette action pouvant être retenue au titre du dispositif régional susvisé, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 13 853 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'action de formation telle que décrite, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention régionale de 13 853 €.

#### 7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTER TRAINING DE BOULOGNE SUR MER

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur une demande de subvention exceptionnelle du center training de Boulogne-sur-Mer, dans le cadre d'une participation aux frais de transport et d'hébergement d'un jeune Marquisien aux championnats de France jeune de savate boxe Française à Grenoble. Le montant sollicité est de 280 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Center Training de Boulogne-Sur-Mer, d'un montant de 280 €.

## **8. CREATION D'EMPLOIS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les avancements de grade de l'année 2017,  
Considérant les nécessités de service,

### ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création***

- d'un emploi de brigadier-chef principal, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- d'un emploi d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la modification du tableau des emplois telle que proposée ci-dessus.

## **9. REMUNERATION DES ANIMATEURS DES ALSH**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier et de compléter la délibération 83-2016 du fait :

- Du reclassement des adjoints territoriaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 - disparition du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et modification de la grille indiciaire de rémunération
- D'une remarque de la trésorerie sur le calcul des paies,
- De la création d'un « référent camping » responsable sur place de la gestion du camping et des achats pour la confection des repas
- De l'organisation de séjours de vacances de 8- 10 ou 12 jours et leur préparation

Ainsi, et afin d'obtenir un niveau de rémunération identique à celui qui était pratiqué au smic horaire majoré de 5, 10 ou 15 % selon le cas, il est proposé de rémunérer les animateurs comme suit :

Type d'emploi	formation	Indices de la FP		Correspondance grille FPT	Temps de travail
		IB	IM		
Animateur	Stagiaire BAFA ou équivalent	347	325	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	Temps plein
Animateur	BAFA Complet ou équivalent	354	330	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	Temps plein
Directeur adjoint	BAFD en cours BAFD complet ou équivalent	366	339	Animateur 1er échelon	Temps plein
Directeur	BAFD complet ou équivalent	406	366	Animateur 5 <sup>ème</sup> échelon	Temps plein

En supplément des jours de fonctionnement des accueils de loisirs des vacances scolaires, il est proposé d'accorder :

➤ Aux animateurs :

- 3 jours supplémentaires pour les réunions de préparation, le bilan de l'accueil de loisirs, l'animation festive parents-enfants pour les vacances d'été
- 2 jours pour les vacances de février et avril
- 1 journée pour les vacances d'octobre et de décembre
- 1 journée au référent pédagogique sur les campings

➤ Aux directeurs :

- 4 jours supplémentaires pour les réunions de préparation, le bilan de fin de session, l'animation parents-enfants et les charges administratives pour les vacances d'été
- 3 jours pour les vacances de février et avril
- 2 jours pour les vacances d'octobre et décembre
- 1 jour pour la préparation des séjours de vacances

- 20 € par nuitée de camping
- 25 € par nuitée de séjour
- 10 € par piscine surveillée pour les brevets de surveillant de baignade
- 1 euro par jour pour les PSC1
- Le remboursement des frais de déplacement pour les référents camping amenés à se déplacer pour l'achat des denrées nécessaires à la confection des repas et pour les directeurs amenés à se déplacer sur les sites extérieurs à la commune au vu d'un état validé par le directeur du service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve la rémunération des animateurs des accueils de loisirs sans hébergement telle que proposée ci-dessus, à compter des vacances estivales de l'année 2017.

Les dispositions relatives à la rémunération des animateurs reprises dans délibération 83-2016 du 15 décembre 2016 sont abrogées.

**10. CONVENTION AVEC L'EPF POUR LA MISE A DISPOSITION DES PARCELLES AC 160 ET 390 RUE DE VERDUN**

Dans le cadre de la convention opérationnelle de portage foncier dite opération « Marquise – château rue de Verdun » avec l'EPF, la commune a demandé à l'EPF de pouvoir intervenir sur l'entretien des parcelles situées à l'arrière de la propriété, cadastrées AC160 (parc) et AC 390 (étang).

Monsieur le Maire présente une convention avec l'EPF qui établit les obligations des contractants suite à ce transfert de jouissance et de gestion des dites parcelles, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des voix** (22 voix pour, majorité municipale, 7 abstentions, groupe « Ensemble agir pour tous » approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### 11. CONVENTION D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE AVEC L'ASSOCIATION SAINTE ANNE

L'Association Sainte Anne a déposé une demande de permis d'aménager sur les parcelles ZC 115/155/176 et 206, laquelle nécessite une extension du réseau public de distribution d'électricité de 15 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération. Le coût de cette extension a été estimé à 2149 € HT par les services d'Enédis.

Monsieur le Maire présente une convention par laquelle la société Sainte-Anne s'engage à prendre en charge le coût des travaux d'extension et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association Sainte Anne.

#### 12. DEROGATION A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 2013 – ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2017

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Les conseils d'école des quatre établissements scolaires de Marquise ont débattu sur le possible retour à la semaine de 4 jours, et ont tous manifesté leur souhait de réorganiser le temps scolaire sur 4 journées de 6 heures.

- eu égard à la position des conseils d'écoles,
- aux difficultés liées à l'organisation des TAP pour un effectif total de 450 enfants,
- au peu de temps mobilisé réellement pour la mise en œuvre d'activités (20 mn) nuisant fortement à leur qualité,
- à la diminution des effectifs scolaires dans les établissements scolaires publics

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours avec :

- la mise en place de garderies périscolaires le matin et le midi,
- l'organisation d'accueils de loisirs à partir de 16 h 30 les jours de classes avec des activités éducatives, culturelles, artistiques et sportives
- l'organisation d'accueils de loisirs le mercredi toute la journée
- 

*Madame Bourguignon souligne qu'elle est attachée aux actuels rythmes scolaires. Cependant, elle insiste sur le fait qu'il faut se ranger à l'avis des conseils d'école.*

Elle demande à M. le Maire si l'accueil périscolaire gardera la qualité des activités actuelles. Monsieur le Maire lui assure de la mise en place d'activités de qualité et qu'il ne s'agira pas d'une simple garderie.

Madame WASSELIN, au nom du groupe « ensemble agir pour tous » précise que son groupe s'abstient car il n'a pas participé à la commission « éducation » prévue le vendredi 23 juin.

Il est précisé que la commission n'a pas eu lieu compte tenu du signalement de l'absence des élus de l'opposition, que seule une rencontre avec les directrices d'école s'est déroulée en mairie, et que le débat avec les élus n'a donc pas eu lieu en dehors de la réunion du conseil municipal où chacun peut en débattre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des voix** (22 voix pour – majorité municipale – 1 voix pour, et 6 abstentions du groupe « Ensemble agir pour tous ») se prononce favorablement pour le retour à la semaine de quatre journées de 6 heures, et autorise M. le Maire à présenter une demande de dérogation auprès des services de l'Education Nationale, conformément aux dispositions du décret 2017-1108 du 27 juin 2017.

**Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir pris les décisions suivantes :**

REGIES MUNICIPALES :

Arrêté n° 122/2017 en date du 19 avril 2017 : Fixation du tarif du stage de voile à Sangatte du 31 juillet au 4 août 2017

Le tarif est fixé à 80 € pour les résidents marquisiens et à 120 € pour les extérieurs.

► Arrêté permanent n° 125/2017 en date du 20 avril 2017 : Fixation des tarifs de la vente annuelle de plants de fleurs et de légumes pour l'autofinancement des séjours d'été

Les tarifs de plants de fleurs et de légumes applicables aux usagers sont les suivants :

- Céleri (barquette de 10) à 2 € / ● Tomates Pyros à 0,50 € / ● Tomates Cœur de bœuf à 0,50€
- Tomates cerise à 0,50 € / ● Courgette ronde à 1 € / ● Bégonias à 0,40 € / ● Lobélias à 0,40 €
- Œillets d'Inde (barquette de 10) à 4€ / ● Impatience Nouvelle Guinée (pot de 10,5 cm) à 1,80€
- Surfinia (pot de 10,5 cm) à 1,80 € / ● Géranium (pot de 10,5 cm) à 1,50 €

Ces tarifs sont renouvelables chaque année.

► Arrêté n° 126/2017 en date du 20 avril 2017 : Fixation du tarif du stage de danse moderne pour la période estivale

Le tarif du stage annuel de danse moderne est fixé à 35 € pour les résidents marquisiens et à 60 € pour les extérieurs. Les dates de stage et les tranches d'âges pourront être modifiées chaque année.

► Arrêté permanent n° 127/2017 en date du 20 avril 2017 : Fixation des tarifs de stage pour la période estivale de la politique de la ville

Les stages avec leurs tarifs respectifs applicables aux usagers sont les suivants :

Stages	Tarifs
Capoeira et Batucada	35€ pour les marquisiens / 60€ pour les extérieurs
Basket	35€ pour les marquisiens / 60€ pour les extérieurs
HIP-HOP	35€ pour les marquisiens /

	60€ pour les extérieurs
Football	35€ pour les marquisiens / 60€ pour les extérieurs
Cuisine	35€ pour les marquisiens / 60€ pour les extérieurs

► Arrêté n° 160/2017 en date du 17 mai 2017 : Fixation des tarifs des séjours de vacances à Clécy, à Haybès et au parc d'Ohlain

Le tarif du séjour à Haybès (Ardennes) du 10 au 21 juillet 2017 est fixé à 150 € pour les résidents marquisiens, à 250 € pour les extérieurs inscrits à l'espace ados et à 300 € pour les extérieurs.

Le tarif du séjour à Clécy (Calvados) du 7 au 18 août 2017 est fixé à 150 € pour les résidents marquisiens, à 250 € pour les extérieurs inscrits aux accueils de loisirs et à 300 € pour les extérieurs.

Le tarif du séjour au parc d'Ohlain (Ardennes) du 11 au 14 juillet 2017 est fixé à 80 € pour les résidents marquisiens et à 120 € pour les extérieurs inscrits à l'espace ados.

► Arrêté n° 161/2017 en date du 17 mai 2017 : Fixation du tarif du séjour itinérant en Normandie du 24 juillet au 2 août 2017

Le tarif du séjour itinérant en Normandie du 24 juillet au 2 août 2017 est fixé à 150 € pour les marquisiens, 250 € pour les extérieurs inscrits à l'espace ados et à 300 € pour les extérieurs.

► Arrêté n° 162/2017 en date du 17 mai 2017 : Fixation du tarif du chantier jeunes du 14 au 18 août 2017

Le tarif du chantier-jeunes 15/16 ans est fixé à 35 € pour les marquisiens et à 60 € pour les extérieurs.

► Arrêté n° 163/2017 en date du 17 mai 2017 : Fixation du tarif des places et boissons du spectacle de danse les 10 et 11 juin 2017

Le tarif des places de spectacle de danse des 10 et 11 juin 2017 est fixé à 5 € pour les adultes et à 3 € pour les enfants de 3 à 17 ans.

Une vente de boissons non alcoolisées sera mise en place au tarif de : 1,50 € la boisson / 1<sup>e</sup> la bouteille d'eau / 2 € le croque-monsieur / 1 € le paquet de chips

► Arrêté n° 167/2017 en date du 22 mai 2017 : Fixation des tarifs de la vente de pizzas et de la vente de grilles dans le cadre d'actions d'autofinancement des séjours d'été

Le tarif d'une pizza est fixé à 8,50 €. Les réservations de pizzas se feront avant le 9 juin 2017 sur remise d'un coupon. Les pizzas commandées seront remises le 16 juin de 17h à 17h45.

Des grilles comportant 50 cases seront mises à la vente au tarif de 1 € la case. Le tirage sera effectué le 5 juillet 2017. Un bon d'achat de 15 € à la ferme des délices sera remis au gagnant.

## CONTRATS

Le 14 avril 2017, signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société RESELVIA à SAMER pour les travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue la Fontaine, rue Jules Duflos et rue des Prés, pour un montant de 20 100 € TTC.

Le 20 avril 2017, signature d'un contrat avec la société DEPARCHIVES à LIMERZEL(56), pour la réalisation de l'archivage du patrimoine écrit de la commune (tri, élimination, inventaire,

classement) pour un montant de 24 000 euros HT sur 3 exercices : 6000 € HT sur l'exercice 2017, 12 000 € HT sur l'exercice 2018, 6000 € HT sur l'exercice 2019.

Le 14 mai 2017, contrat d'honoraire avec Maître POURRE, avocat au Barreau de Boulogne-Sur-Mer, pour assister la commune dans une action disciplinaire à l'encontre d'un agent. Montant de 1000 € TTC pour 10 heures. Facturation au temps effectif.

Le 15 mai 2017, signature d'un marché avec la SAS SANTERNE à SAINTE CATHERINE LES ARRAS pour la réalisation des travaux d'aménagement esthétique des réseaux et le renouvellement de l'éclairage public dans la rue Sainte barbe, la rue la Fontaine, la rue Jules Duflos, la rue des Prés et la rue de la Couture (en partie), pour un montant de 243 693,96 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05